DEPARTEMENT DU VAR REPUBLIQUE FRANCAISE **PREFECTURE DE TOULON**

SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE L'ESTEREL

Transmission en Préfecture	Date de réception	Affiché	du
			Au

DECISION D'ATTRIBUTION D'UN MARCHE
N°010

Nature et objet du marché : Marché en procédure adaptée
Travaux de maintien en conditions opérationnelles et de normalisation de débroussaillement DFCI de pistes inscrites au PIDAF Estérel
Programme 2024/Réalisation 2025
Lot 2 : PISTES DFCI H78 BOSON et H80 BALCON DE L'ESQUINE (nouvellement H793 BOSON et H794 BALCON DE L'ESQUINE) (commune de Fréjus - 83600)

LE PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE L'ESTEREL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22§4,

VU la loi n° 2001-1168 du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier, dite loi « MURCEF » et notamment son article 9,

VU la délibération n° 2022-032 du 10 août 2022 lui donnant délégation pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU l'arrêté du 19 janvier 2009 et ses modifications successives, approuvant le Cahier des Clauses Administratives Générales applicable aux marchés publics de travaux,

VU le code de la commande publique du 1er avril 2019 et ses modifications successives et en particulier les articles relatifs aux marchés passés selon la procédure adaptée,

CONSIDERANT qu'à l'issue d'une consultation lancée le 05 mai 2025, huit entreprises ont soumissionné et déposé une offre pour ce lot (ENTREPRISE RIEU, SOCIETE ALPINE DES BOIS, OFFICE NATIONAL DES FORETS, ENTREPRISE BOURRELLY, SNEP DOS SANTOS ENVIRONNEMENT, ACTION TRAVAUX ENVIRONNEMENT, EL FORESTIER, SN PROVENCALE D'ENVIRONNEMENT),

CONSIDERANT que, suite à l'analyse détaillée de ces offres, l'offre présentée par l'entreprise ATE Action Travaux Environnement est la mieux disante et répond aux besoins du Syndicat,

Accusé de réception en préfecture
083-258301555-20250805-010-AR
Date de réception préfecture : 05/08/2025

D E C I D E

ARTICLE 1er : Il est conclu un marché relatif à des travaux de maintien en conditions opérationnelles et de normalisation de débroussaillement DFCI de pistes inscrites au PIDAF Estérel - Programme 2024 / Réalisation 2025 concernant le lot 2 PISTES DFCI H78 BOSON et H80 BALCON DE L'ESQUINE avec l'entreprise ATE Action Travaux Environnement - 200, boulevard Félix MARTIN - 83700 SAINT-RAPHAEL,

ARTICLE 2 : Ce marché est conclu pour un montant prévisionnel de 19.440,00 euros H.T. (dix-neuf mille quatre cent quarante euros hors taxes) soit 23.328,00 euros TTC (vingt-trois mille trois cent vingt-huit euros toutes taxes comprises),

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur général du S.M.G.S.E est chargé de l'exécution de la présente décision,

ARTICLE 4 : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication soit par voie postale devant le tribunal administratif de Toulon - 5, rue Racine - 83000 Toulon, soit par voie électronique à partir de l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures https://www.telerecours.fr/. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans le même délai. En cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux,

ARTICLE 5 : L'ampliation de la présente décision sera adressée à la Préfecture de Toulon,

Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion obligatoire du Comité Syndical.

Fait à Fréjus, le 05 AOUT 2025

Le Président,

SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE L'ESTEREL

Georges BOTELLA

Accusé de réception en préfecture
083-258301555-20250805-010-AR
Date de réception préfecture : 05/08/2025